

PRÉSENTS :

M^{me} Anita Côté-Verhaaf, M. Sc. (Écon.)
M. Anthony Frayne, B. Sc. (Écon.), MBA
M. Michel Hardy, B. Sc. A., MBA
Régisseurs

Hydro-Québec

Demanderesse

et

Liste des intervenants dont les noms apparaissent à la page suivante

Intervenants

Décision concernant des demandes de statut d'expert

*Demande relative à l'approbation du plan d'approvisionnement
2002-2011 d'Hydro-Québec*

Liste des intervenants :

- Action Réseau consommateur et Fédération des Associations Coopératives d'Économie Familiale (ARC/FACEF);
- Association canadienne d'énergie éolienne, Stratégies énergétiques et Groupe STOP (ACÉÉ/S.É./STOP);
- Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ);
- Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et Association des industries forestières du Québec (AQCIE/AIFQ);
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI);
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie et Union pour le développement durable (GRAME-UDD);
- Option consommateurs (OC);
- Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);
- Société en commandite Gaz Métropolitain (SCGM).

1. DEMANDE DE STATUT D'EXPERT D'UN TÉMOIN DE ACÉÉ/S.É./STOP

Dans le présent dossier, l'intervenant ACÉÉ/S.É./STOP demande à la Régie que son témoin, M. Jean-Claude Deslauriers, soit reconnu comme expert en comportement des réseaux électriques.

Le distributeur soutient que M. Deslauriers s'est penché sur la question du stockage et sur des questions concernant davantage la conception des réseaux que le comportement de ceux-ci. Son approche dans ce domaine serait théorique. Hydro-Québec prétend aussi que M. Deslauriers n'est pas un expert en stockage, en gestion de réseaux ou en marchés.¹

L'intervenant demande à son témoin de détailler son expérience dans le domaine du comportement des réseaux. Celui-ci affirme avoir passé sa carrière principalement dans la division Production et Transport d'Hydro-Québec à analyser les pannes principales sur le réseau. Il a, à cette occasion, effectué des études de stabilité de réseau et d'écoulements de puissance.²

OPINION DE LA RÉGIE

La Régie constate l'expérience professionnelle étendue du témoin sur les questions de stabilité du réseau. Bien que son approche diffère de celle du témoin d'Hydro-Québec qui est de nature pratique, il n'en demeure pas moins que M. Deslauriers a traité de façon exhaustive d'éléments relatifs au comportement des réseaux dans le cadre de ses fonctions antérieures chez Hydro-Québec. Elle considère donc qu'il possède les antécédents suffisants pour être reconnu expert en comportement des réseaux électriques.

2. DEMANDE DE STATUT D'EXPERT D'UN TÉMOIN DU RNCREQ

L'intervenant RNCREQ demande que son témoin, M. Philip Raphals, soit reconnu comme expert en hydroélectricité et en politique énergétique dans le présent dossier.

¹ Notes sténographiques (NS), volume 8, pages 112, 115 et 116.

² NS, volume 8, page 114.

Le distributeur prétend que le témoin aborde la question de la fiabilité énergétique et qu'il n'a aucune qualification professionnelle dans ce domaine.³

Le RNCREQ soutient que, pour qu'un témoin soit reconnu comme expert, il suffit qu'il possède des connaissances et une expérience spéciales qui dépassent celles du juge des faits dans un certain domaine.⁴

OPINION DE LA RÉGIE

La Régie reconnaît que M. Philip Raphals traite de la question de la fiabilité énergétique dans son témoignage. Elle constate à la lecture de son curriculum vitae et à l'audition de son témoignage que ce témoin possède l'expérience professionnelle suffisante pour être reconnu comme expert dans le domaine de la fiabilité énergétique.

VU ce qui précède;

La Régie de l'énergie :

ACCORDE au témoin de ACÉÉ/S.É./STOP, M. Jean-Claude Deslauriers, le statut d'expert en comportement des réseaux électriques;

ACCORDE au témoin du RNCREQ, M. Philip Raphals, le statut d'expert en fiabilité énergétique.

Anita Côté-Verhaaf
Régisseure

Anthony Frayne
Régisseur

Michel Hardy
Régisseur

³ NS, volume 9, page 173.

⁴ NS, volume 9, page 176.

Liste des représentants :

- Action Réseau consommateur et Fédération des Associations Coopératives d'Économie Familiale (ARC/FACEF) représenté par M^e Claude Tardif;
- Association canadienne d'énergie éolienne, Stratégies énergétiques et Groupe STOP (ACÉÉ/S.É./STOP) représenté par M^e Dominique Neuman;
- Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ) représentée par M^e Louis-A. Leclerc;
- Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et Association des industries forestières du Québec (AQCIE/AIFQ) représenté par M^e Guy Sarault;
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) représentée par M^e André Turmel;
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie et Union pour le développement durable (GRAME-UDD) représenté par M^e Éric Couture;
- Hydro-Québec représentée par M^e Simon Turmel;
- Option consommateurs (OC) représentée par M^e Yves Fréchette;
- Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) représenté par M^e Hélène Sicard;
- Société en commandite Gaz Métropolitain (SCGM) représentée par M^e Jocelyn B. Allard;
- M^{es} Richard Lassonde et Philippe Garant pour la Régie de l'énergie.